
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

PRESENTS : *A l'ouverture de la séance : 27 Conseillers Municipaux*

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :

Monsieur FRANCHI représenté par Monsieur BABIN
Monsieur MAGEAUD représenté par Madame NICOLE

EST EGALEMENT PRESENTE :

Madame BOTTON, Attachée Territoriale

SECRETAIRE DE SEANCE : *Madame Nathalie AFONSO CORREIA*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- * approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020 – 18 h 45,
- 1. adopte, à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil Municipal,
- 2. désigne, à l'unanimité, les représentants titulaires et suppléants au sein des 12 commissions de travail et de réflexion de la CARA,
- 3. émet un avis favorable, à l'unanimité, sur les résultats 2019 des opérations réalisées par la SEMIS sur les logements locatifs sociaux « Le logis de la lande, l'Hôpital, le marché, Val de Seudre, La Chaille » et lui donne quitus de ces opérations,
- 4. autorise le Maire, à l'unanimité, à signer l'avenant n° 1 à la convention signée le 10 juin 2015 avec la SEMIS pour la construction de logements locatifs sociaux « Les Glycines » et « l'Artimon »,
- 5. accorde, à l'unanimité, la garantie de la commune à la SEMIS, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt de 1 430 000 € pour la réalisation de 15 logements locatifs sociaux « Les Glycines »,
- 6. accorde, à l'unanimité, la garantie de la commune à la SEMIS, à hauteur de 100 %, pour le remboursement d'un prêt de 870 000 € pour la réalisation de 10 logements locatifs sociaux « L'Artimon »,
- 7. autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la convention avec la SEMIS pour la garantie des emprunts souscrits pour l'acquisition de 2 logements locatifs sociaux à l'Artimon d'un montant de 270 000 €,
- 8. sollicite, à l'unanimité, l'aide de l'Etat et du Conseil Départemental pour les travaux de restructuration de la couverture du groupe scolaire la Seudre d'un montant de 748 296 € H.T.,
- 9. sollicite, à l'unanimité, l'aide de l'Etat, du Conseil Départemental et de la CARA pour la restauration du pont de la rue Pierre de Campet d'un montant de 466 500 € H.T.,
- 10. accepte, à l'unanimité, les avenants n° 1 de prorogation de délai du marché de travaux d'imprimerie de 3 mois avec les entreprises GATIGNOL et COM TOGETHER, soit jusqu'au 26 janvier 2021,
- 11. accepte, par 26 voix pour et 3 abstentions, le projet d'implantation d'un relais téléphonique mobile de la société FREE MOBILE sur une parcelle communale située au Pont Antoine et autorise le Maire à signer le contrat de bail pour une période de 12 années, reconductible tacitement, pour un loyer annuel de 4 500 €,
- 12. autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage de 2 câbles souterrains haute tension sur des parcelles communales situées à La Roue,

13. autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la convention de servitudes avec ENEDIS pour le passage d'un câble souterrain haute tension sur une parcelle communale située Impasse Marianne,
14. prend acte, à l'unanimité, de la réalisation des travaux d'éclairage public place du Général de Gaulle d'un montant de 30 479,63 € H.T. et opte pour un remboursement de la part communale de 15 239,81 € H.T. sur 5 ans,
15. accepte, à l'unanimité, les conventions avec ORANGE pour la dissimulation du réseau téléphonique rue de Richelieu et chemin de la Ménagerie,
16. autorise le Maire, par 26 voix pour et 3 abstentions, à signer la convention avec la DIR Atlantique pour la réalisation de peintures murales sur les piles et culées de l'ouvrage du pont franchissant la Seudre et autorise la réalisation des travaux d'un montant de 4 000 € T.T.C.,
17. accepte, à l'unanimité, le contrat avec la SARL HUGON à compter du 21 octobre 2020 pour le renouvellement du contrat d'entretien de la tribune télescopique de la Salicorne pour une visite annuelle au coût de 1 500 € H.T. la visite,
18. autorise le Maire, à l'unanimité, à signer l'avenant n° 1 entre la ville, le CCAS et le Conseil Départemental pour la mise à disposition de la Protection Maternelle Infantile des locaux situés dans la salle annexe du château dite « Maison Moreau » au 46 rue Pierre de Campet,
19. accepte, à l'unanimité, le dégrèvement des 4/12^{ème} de la redevance d'affermage 2020 de l'entreprise FRERY, délégataire de l'exploitation des foires et marchés de la commune, en raison de l'absence d'activité pendant la période de crise sanitaire COVID,
20. émet, à l'unanimité, un avis favorable à la proposition du Comité Départemental de l'Education Nationale pour que le montant de l'Indemnité Représentative de Logement des instituteurs pour 2019 soit fixé à 2 185 € pour l'IRL de base et à 2 731 € pour l'indemnité majorée,
21. arrête, par 23 voix pour et 3 contre, le tableau des subventions 2020 aux associations et organismes, (Messieurs HERNANDEZ – FRICAUD – DITGEN se retirent au moment du vote)
22. Questions diverses :
- désigne, à l'unanimité, Madame Mariette ADOLPHE commissaire titulaire et Madame Madeleine CHARBONNIER, suppléante pour la Commission Intercommunale des Impôts Directs,
23. Informations diverses :
- Donne acte des informations suivantes :
 - Présentation du rapport d'activité 2019 d'Eau 17,
 - Lecture de l'arrêt du 9 juillet 2020 rendu par la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux dans l'affaire Katia MONTEAUD c/Commune de Saujon,
 - Communication des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal au Maire :
 - 2020/12 du 30/06/2020 : Acceptation de la proposition de l'entreprise BRUNET de Saintes pour la maintenance des portes et portails automatiques de la commune pour un montant de 2 553 € H.T. soit 3 063,60 € T.T.C./an,
 - 2020/13 du 17/08/2020 (annule et remplace la décision n° 2020/01) : acceptation du devis des Alarmes Charentaises de Royan pour l'achat de 6 montres PTI pour la sécurité des employés lorsqu'ils sont isolés pour un montant de 3 942 € H.T., soit 4 730,40 € T.T.C.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 56.

Saujon, le 10 septembre 2020
Le Maire,



P. FERCHAUD